

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	21	30
Date de la convocation		
14/03/2025		
Date d'affichage		
14/03/2025		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du

"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"

Séance du **jeudi 27 Mars 2025 (20h)**

À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY

L'an deux mil vingt cinq
et le vingt sept Mars à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : MUZEL Bruno (Chirassimont), CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Benabdallah (Régny), REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent, (St Just la Pendue), GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), PINEL Yves (St Priest la Roche), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir : CHATRE Philippe (Cordelle) a donné pouvoir à CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand) a donné pouvoir à GIRAUD Jean-Marc (Lay), FESSY Véronique (Pradines) a donné pouvoir à BRUN Charles (Pradines), MONTEL Fabienne (Régny) a donné pouvoir à LAIADI Benabdallah (Régny), GIRARDIN Jean-Michel (St Cyr de Favières) a donné pouvoir à Serge REULIER (St Cyr de Favières), PRAST Lionel (St Just la Pendue) a donné pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue), DADOLLE Aurélien (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

Excusés : JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), PERRIN Gérald (St Priest la Roche)

Délibération : 2025-033-CC

OBJET : Fongibilité des crédits en M57 - Fixation du taux maximal

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Délibération : 2025-033-CC

OBJET : Fongibilité des crédits en M57 - Fixation du taux maximal

Vu l'adoption, par délibération 2021-099-C, du passage à la nomenclature comptable M 57 à compter du 1^{er} janvier 2022 pour les budgets Principal, Propreté, Immobilier d'Entreprises, Jacquins Ouest et Lafayette,

Vu le vote des budgets en date du 27 mars 2024,

Considérant que la fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT. Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance,

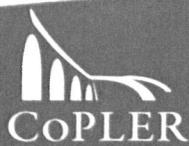
Considérant que cette décision est un acte soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat, chargé de leur contrôle, fixée au maximum à 7,5 % des dépenses réelles de la section hors dépenses de personnel. Ces virements sont également transmis au comptable public, de manière à ce qu'il reste en mesure de procéder au contrôle de la disponibilité des crédits,

Considérant qu'au-delà du plafond fixé par l'assemblée délibérante jusqu'à 7,5 %, les virements de chapitre à chapitre nécessitent le vote par l'assemblée délibérante d'une décision modificative,

Après exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et d'investissement) pour l'ensemble des budgets en M57 et selon les montants suivants :

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Délibération : 2025-033-CC**OBJET : Fongibilité des crédits en M57 - Fixation du taux maximal**

Section de fonctionnement		
	Dépenses réelles BP 2025 hors 012 et OO	Fongibilité 7,5 % max
Budget Principal	3 684 440,00	276 333,00
Budget Propreté	1 291 825,00	96 886,88
Budget IE	105 504,19	7 912,81
Budget Jacquins Ouest	63 436,41	4 757,73
Budget Lafayette	134 712,73	10 103,45

Section d'investissement		
	Dépenses réelles BP 2024 hors OO	Fongibilité 7,5 % max
Budget Principal	4 648 599,29	348 644,95
Budget Propreté	365 143,87	27 385,79
Budget IE	245 387,83	18 404,09
Budget Jacquins Ouest	88 530,03	6 639,75
Budget Lafayette	20 000,00	1 500,00

- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

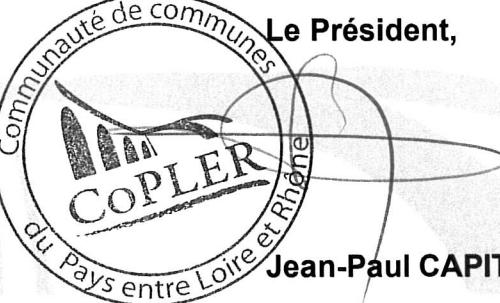
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Fait à Saint-Symphorien de Lay,
Le 27/03/2025

Le secrétaire de séance,


Timothée CRIONAY

Le Président,


Jean-Paul CAPITAN

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr